



Préparation au concours interne de Sergent de sapeur-pompier professionnel

Catégorie C

TEST D'ORIENTATION

Ce dispositif est soumis à un test d'orientation obligatoire.

A l'issue du test, vous pouvez être orienté.e :

- en **préparation directe**
- **en tremplin** formation permettant de renforcer les compétences nécessaires avant d'entrer en préparation. Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)
- vers un **parcours en formation continue** à définir avec votre collectivité si vos résultats sont insuffisants.

i [Tout savoir sur les tests d'orientation \(formadist, annales...\)](#)

LA FORMATION

La formation est organisée sur un format en présentiel et doit être suivie sur le temps de travail.

LES MODULES DE FORMATION		DURÉE	PÉRIODE PRÉVISIONNELLE
Tremplin (module proposé uniquement aux agents dont les résultats ne permettent pas une entrée directe en préparation)	Tremplin 1 : Français	5 j	Tremplin 1 : Janvier à février Tremplin 2 : Février à mars
	Tremplin 2 : Français	5 j	
Conférence d'ouverture à distance		3h/0.5 j	Juin à décembre (à confirmer)
Méthodologie et entraînement à l'épreuve de compte-rendu d'une situation opérationnelle		4.5 j	
Méthodologie et entraînement à l'épreuve de questionnaire à choix multiples		2 j	
Accompagnement aux connaissances liées aux préparations		2 j	
Méthodologie et entraînement à l'épreuve d'entretien avec le jury		2 j	
Durée totale <u>avec</u> tremplin		16 à 21 j	-
Durée totale <u>sans</u> tremplin		11 j	-

L'ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation. Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité. Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.

L'INSCRIPTION

L'inscription à une préparation s'effectue sur **IEL** :

- soit par le service RH/formation
- soit par l'agent si la collectivité a donné les droits pour se pré-inscrire. Vous pouvez le vérifier en contactant votre service RH ou en sélectionnant votre collectivité depuis ce lien :

CNFPT : Inscription en ligne



L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Vous devez vous inscrire au concours sur le site : <https://www.concours-territorial.fr/>

LE LIEU ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

La préparation se déroule sur l'un de nos centres de cours choisi au moment de l'inscription par le stagiaire sous réserve d'effectif suffisant.

Les adresses de nos centres de cours : [cliquez ici](#). Pour les voir, n'oubliez pas de vous géolocaliser en haut à droite dans un département d'Ile-De-France.

La délégation Ile-de-France prend en charge l'organisation pédagogique et matérielle des préparations. Toutefois, les frais de déplacement et de restauration restent à la charge du stagiaire et/ou de sa collectivité sauf pour les modules tremplins.

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez l'équipe de préparation aux concours et examens professionnels : [annuaire](#)

Consultez : [le règlement des préparations aux concours/examens professionnels](#)